

Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIC DE CONSULTATION :

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 399-2023: relatif à la démolition d'immeuble

Avis public est donné ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 14 mars 2023, le conseil a adopté le projet de règlement suivant

No. 399-2023: relatif à la démolition d'immeuble ayant pour but d'interdire les travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble patrimonial, à moins que le ou la propriétaire de l'immeuble n'ait au préalable obtenu une autorisation du Comité de démolition et que la Municipalité n'ait délivré un certificat autorisant la démolition.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 avril 2023, à 19h, à la salle municipale. Le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage sera présent à la salle municipale pour une consultation publique en regard de ce projet de règlement.

Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Le projet de règlement 399-2023 est disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et ce même projet est disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires.

L'avis de motion du règlement a préalablement été donné lors de la séance du conseil du 14 mars 2023.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, le 17 mars 2023

Alexandre Caron
Directeur général et greffier- trésorier